FICHE DE POSTE
Commission de discipline

DESCRIPTION DU POSTE	
Intitulé du poste	**PRÉSIDENT ET MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**
Positionnement du poste au sein de la Fédération	Sous l'autorité du président de la FFSLC.

FINALITÉ DE LA COMMISSION

La Commission de Discipline veille au respect des statuts, règlements et valeurs de la FFSLC. Elle est chargée d'examiner les manquements disciplinaires commis par les personnes physiques ou morales relevant de la compétence de la Fédération et de prononcer, le cas échéant, les sanctions prévues par le règlement disciplinaire. Dans l'exercice de ses missions, elle agit en toute indépendance. Le Comité Directeur n'intervient ni dans son fonctionnement, ni dans l'instruction des dossiers, ni dans les décisions qu'elle rend.

CHAMP DE COMPÉTENCE

La Commission de Discipline peut être saisie concernant :

- Les associations affiliées à la FFSLC ;
- Les licenciés des clubs affiliés et les licenciés fédéraux ;
- Les titulaires d'un titre de participation aux activités fédérales (ATP) ;
- Les organismes et sociétés sportives relevant de la Fédération ;
- Les dirigeants, bénévoles, salariés ou toute personne agissant dans le cadre des activités fédérales.

Elle intervient notamment en cas de :

- Violences physiques ou verbales envers une personne ou un animal ;
- Violences sexistes et sexuelles ;
- Tricherie ou fraude ;
- Indiscipline ;
- Violation des règlements fédéraux ;
- Non-respect de la Charte d'éthique et de déontologie ;
- Tout comportement contraire à la morale ou portant atteinte à l'image de la Fédération.

MISSIONS PRINCIPALES

Instruction et examen des dossiers	• Étudier les signalements et dossiers transmis dans le cadre d'une procédure disciplinaire ; • Analyser les faits reprochés et les éléments de preuve disponibles ; • Entendre les parties concernées et toute personne dont l'audition paraît utile ; • Garantir le respect du contradictoire et des droits de la défense.

Décision disciplinaire	• Délibérer sur les affaires portées devant la commission ; • Déterminer la réalité des faits reprochés ; • Prononcer les sanctions disciplinaires adaptées à la gravité des faits ; • Motiver les décisions rendues.
Protection de l'intégrité fédérale	• Veiller au respect des valeurs éthiques, sportives et associatives de la FFSLC ; • Contribuer à la prévention des comportements contraires aux règlements fédéraux ; • Participer à la préservation de la sécurité des pratiquants, bénévoles, dirigeants, officiels et animaux.

COMPOSITION

La Commission de Discipline est composée d'au moins trois membres désignés par le Comité Directeur de la FFSLC en raison de leurs compétences juridiques ou de leurs connaissances en matière d'éthique et de déontologie sportive. Son président est désigné selon les modalités prévues par le règlement disciplinaire.

Ne peuvent notamment pas siéger :
- Le Président de la FFSLC ;
- Les membres des instances dirigeantes de la Fédération.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres de la commission s'engagent à :
- Exercer leurs fonctions en toute indépendance ;
- Respecter une stricte obligation de confidentialité ;
- Prévenir toute situation de conflit d'intérêts ;
- Garantir l'impartialité des procédures et des décisions ;
- Agir dans le respect des textes fédéraux et des principes fondamentaux du droit disciplinaire.

FONCTIONNEMENT

La commission se réunit sur convocation de son président. Les réunions peuvent être organisées à distance lorsque les conditions prévues par le règlement disciplinaire sont réunies.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Sens de l'équité et de l'impartialité ;
- Discrétion et respect de la confidentialité ;
- Capacités d'analyse et d'écoute ;
- Connaissance du fonctionnement associatif et sportif ;
- Respect des principes déontologiques et de l'éthique fédérale.

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres de la Commission de Discipline est identique à celle des instances dirigeantes de la Fédération, conformément au règlement disciplinaire en vigueur.

Personne à contacter et à qui adresser les candidatures (CV + lettre de motivation) : Président de la FFSLC → president@ffslc.fr